

TARIFS APPLIQUES EN 2023

PARTICIPATIONS	HT
SI (*) - cotisation	127.00 €
SIR (**) - cotisation	147.00 €
VIPI (***) - <i>En application de la loi N°2016-1088 du 8 août 2016 - anciennement EMBAUCHE</i>	117.00 €
EMAE (****) - <i>En application de la loi N°2016-1088 du 8 août 2016 - anciennement EMBAUCHE</i>	147.00 €
Visite intérimaire SI	127.00 €
Visite intérimaire SIR	147.00 €
SI Hyperbare - cotisation	483.00 €
PARTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES	
Absence	37.00 €
Droit d'entrée	16.00 €
Complément visite annuelle des travailleurs intervenants sur les installations nucléaires de base (INB)	345.60 €
Complément salarié non déclaré (SI ou SIR)	147.00 €
Complément pour un changement de déclaration de SI en SIR	54.00 €
PRESTATIONS PLURIDISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES NON CONTRACTUELLES	
Audit règlementaire et/ou Evaluation des risques professionnels	Sur demande
Diagnostic pénibilité	Sur demande
Métrologie (Bruit, ventilation, lumière et cardiofréquencemétrie)	Sur demande
Mission Ergonome	Sur demande
Mission Psychologue du travail	Sur demande
Médiation par journée	Sur demande
Assistante sociale	Sur demande

* Suivi Individuel

** Suivi Individuel Renforcé

*** Visite d'Information et de Prévention Initiale - si pas de risque particulier

**** Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche - si risque particulier